

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 27 JUIN 2019 à 19 h 30**

**Présents** : ANTHOINE Eric, Maire

ANDRES Sylvie, VAN CORTENBOSCH Rénaud, BULTOT Stéphanie, adjoints  
NICOUD Myriam, MUSSANO Nicolas, ANTHOINE Alexis, DUMAINE Pierre,

**Absents** (excusés) : ZARDO Stéphane, WASSON Emeric

**Secrétaire de séance** : Myriam NICOUD

Mr Emeric WASSON a donné pouvoir à Rénaud VAN CORTENBOSCH

**ORDRE DU JOUR** :

- Ouverture de la séance par Mr le Maire
- Proposition de report au 1<sup>er</sup> janvier 2026 du transfert de la compétence Eau et Assainissement à la CCMG
- Demande de subvention voyages scolaires du Collège de Taninges
- Débat : communication et site internet
- Comptes-rendus de réunions
- PC – DP
- Divers

**Le secrétaire de séance donne lecture du procès-verbal de la séance du 16 mai 2019 qui est adopté à l'unanimité**

---

**OPPOSITION AU TRANSFERT DES COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTAGNES DU GIFFRE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2020 ET REPORT AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2026**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la loi NOTRe au 7 août 2015 prévoit le transfert automatique à la communauté des compétences eau et assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Toutefois, ce transfert de compétences peut être reporté au 1<sup>er</sup> janvier 2026 si la communauté n'était pas compétente à la date d'adoption de la loi « Ferrand-Fesneau » du 3 août 2018 en eau et en assainissement et à la condition qu'avant le 1<sup>er</sup> juillet 2019, au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'opposent aux transferts par délibération. Le Maire indique qu'il apparaît inopportun de transférer à un échelon intercommunal ces compétences qui sont des services publics de proximité établis en fonction des spécificités locales et d'objectifs particuliers qui diffèrent d'une commune à l'autre. Il propose donc, conformément au travail de concertation réalisé avec la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre, de s'opposer au transfert des compétences eau et assainissement et, par conséquent, de maintenir cette compétence de nature communale jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Le Conseil Municipal décide de s'opposer aux transferts des compétences eau et assainissement afin que les transferts à la Communauté de communes des Montagnes du Giffre soient reportés au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

---

**SUBVENTION POUR LE VOYAGE DES ENFANTS SCOLARISES AU COLLEGE J.BREL DE TANINGES**

Le Maire donne lecture au conseil municipal d'un courrier adressé par le Collège J.Brel de Taninges, sollicitant une subvention pour financer le voyage scolaire de 5 enfants domiciliés à la Rivière-Enverse et ainsi alléger le coût des familles.

Le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention de 50 € par enfant soit 250 euros.

---

**PC - DP**

---

Le Conseil Municipal examine 4 dossiers de déclaration préalable concernant l'installation d'un abri jardin, l'ouverture d'une porte-fenêtre à la place d'une fenêtre, la pose d'un balcon avec ouverture d'une porte-fenêtre et une déclaration préalable de division foncière. Ces 4 dossiers reçoivent un avis favorable.

Le Maire,

Eric ANTHOINE

